CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FLAMANVILLE

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 11 Date de la convocation : 21/11/2023
Présents : 11 Date d'affichage : 21/11/2023

Votants: 11

Le mardi 28 novembre de l'année deux mille vingt et trois, à 19 heures, Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Alain PETIT, Maryse FONTENAY, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Nicolas BUNIAS, Jocelyne DUCOUROY, Benoît LEMERCIER, Olivier LETELLIER, Dominique SURAIS, Emmanuel FECAMP

Absent(s): Néant

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

Secrétaire de séance :

Jocelyne DUCOUROY est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

POINT TRAVAUX RUE DU PETIT PONT

L'Entreprise COLAS vont réaliser des travaux de revêtement du 04 au 15 décembre 2023, les rues seront ponctuellement fermées en journée :

- Rue du Petit Pont
- Rue du Verger
- Rue des Champs
- Rue des Prairies
- Rue de la Clairière

POINT SUR LES VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Vitraux d'Art les situation n°1, 2 et 3 pour la création de vitraux et restauration de la baie ont été réalisés.

<u>DÉCISION MODIFICATIVE POUR LES TRAVAUX RUE DU PETIT PONT</u>

Afin de pouvoir financer les travaux de voirie rue du Petit Pont une décision modificative est nécessaire pour un montant de 37 000€.

Les crédits seront pris sur l'article 2188 autres matériels.

DÉLIBÉRATION N° 2023-017 DEMANDE DE SUBVENTION ÉCRAN NUMÉRIQUE ÉCOLE

Une demande de subvention au Département pour l'équipement d'écran numérique pour l'école à hauteur si accord de 30% HT sur un montant HT de 3 281.50 € sur le devis de l'Entreprise de Caux Formatique.

<u>DÉLIBÉRATION N° 2023-018 DEMANDE DE SUBVENTION ÉCRAN NUMÉRIQUE ÉCOLE</u>

Une demande de subvention au DETR/DSIL pour l'équipement d'écran numérique pour l'école à hauteur si accord de 30% HT sur un montant HT de 3 281.50 € sur le devis de l'Entreprise de Caux Formatique.

VŒUX DU MAIRE:

Le samedi 20 janvier à 17h00